ANNEXE F

MISE À JOUR DES EXEMPLES DESTINÉS À LA FORMATION SUR LA BASE DE LA SEPTIÈME ÉDITION DE LA CIB

EXEMPLE Nº A 10

Documents				Sujet à classer	Classement et commentaires
				selon la (les) revendication(s):	<u>Classement obligatoire</u> :
AT		306	056	Procédé de réduction de	Les inventions relatives à des
BE		764	496	l'acidité d'un produit	procédés généraux de
BG		20	780	d'estérification consistant à	préparation de composés sont
CH		553	741	faire entrer le produit en	classées dans les groupes pour
DE-OS	2	112		contact avec la vapeur d'eau et	les procédés employés (voir la
DK			984	avec un solide alcalin à une	note (3) de la classe C 07,
ES			344	température supérieure à	ainsi que la note (2) de la
FR	2		774	$100^{\circ} \text{ C}.$	classe C 07).
* GB	1	279	203		,
HU			445		C 07 C 67/48
ΙE		34	955		
${ m IL}$		36	267		Un classement secondaire
NL	7	103	562		dans le groupe C 07 C 69/00
PL		82	745		pour les composés préparés
RO		58	575		n'est pas nécessaire (voir les
SU		489	305		notes précitées).
US	3	818	071		
ZA		711	080		
				selon la description:	<u>Classement non obligatoire</u> :
				Néant	Néant
Catégorie(s)	<u>)</u>				<u>Classement complet</u> :
II (c)					C 07 C 67/48

^{*} Pays de priorité

Classement fondé sur le(s) document(s) souligné(s)

EXEMPLE N^{o} B 20 (PAS DE CHANGEMENT EN FRANÇAIS)

Documents	Sujet à classer	Classement et commentaires
* AT 303 571 CA 964 014 DE 2 141 167 FR 2 107 134 GB 1 344 153 US 3 838 956	selon la (les) revendication(s): Moule à cadre permettant d'appliquer des semelles et des talons sur des empeignes de chaussures, ce moule étant fait d'une seule pièce et pourvu d'un joint élastique qui fait office de charnière joint de séparation, le matériau élastique étant non métallique.	Classement obligatoire: La fabrication d'objets particuliers à partir de matières plastiques en utilisant une technique de moulage est couverte par la sous-classe B 29 D. La note (1) qui suit le titre de cette sous-classe renvoie l'utilisateur à la note (3) qui suit le titre de la classe en face du B 29. D'après cette note, le travail des matières plastiques est autant que possible classé en premier lieu selon la technique particulière de façonnage utilisée, p.ex. dans la sous-classe B 29 C, et le classement dans la sous-classe B 29 D est limité aux aspects caractéristiques pour la fabrication d'un objet particulier et aux opérations combinées de fabrication de l'objet particulier. Cependant, la note (1) qui suit le groupe B 29 D 31/50 doit être prise en considération et, selon le paragraphe 29 du Guide de la CIB, une note générale dans la classe B 29 cède le pas à la note qui suit le groupe B 29 D 31/50. Selon le libellé de cette dernière note, le classement est effectué dans le groupe

Pays de priorité Classement fondé sur le(s) document(s) souligné(s)

Documents	Sujet à classer	Classement et commentaires
		B 29 D 31/50 si la technique de moulage présente un intérêt. Dans ledit groupe, le sous-groupe 31/508 couvre la fabrication de chaussures comportant des semelles ou des talons formés et réunis sur des empeignes préformées en utilisant une technique de moulage. Le classement dans la sous-classe A 43 D, qui couvre les machines pour fabriquer des chaussures, n'est pas approprié puisque, selon la note (2) qui suit le groupe B 29 D 31/50, seul l'assemblage des différentes parties des chaussures par réunion mécanique est classé dans cette sous-classe.
	selon la description:	<u>Classement non obligatoire</u> :
	Néant	Néant
<u>Catégorie(s)</u>		<u>Classement complet</u> :
II (c)		B 29 D 31/508

EXEMPLE N° C 5

Documents		Sujet à classer	Classement et commentaires
		selon la (les) revendication(s):	<u>Classement obligatoire</u> :
AT BE CH * <u>DE-PS</u> DK FI FR	301 632 758 229 512 811 1 962 536 135 193 51 016 2 068 809	1. Fabrication de câbles électriques jumelés torsadés en forme de ressort hélicoïdal extensible.	1. Le procédé de fabrication d'un câble électrique jumelé torsadé, en forme de ressort hélicoïdal extensible est classé dans le groupe H01 B 13/008.
GB NL NO SE US	1 273 106 7 016 009 127 560 359 187 3 694 279	2. Bien que les revendications de certains documents (p.ex. NL, DE) ne visent pas que la méthode de fabrication, il apparaît clairement que le fil extensible en tant que tel est implicitement inclus et devrait être classé.	 Le câble ainsi réalisé est classé dans le groupe H 01 B 7/06. L'aspect le plus important est le procédé de fabrication.
		selon la description:	<u>Classement non obligatoire</u> :
		Néant	Néant
Catégorie(s)			<u>Classement complet</u> :
II (a)			H 01 B 13/008, 7/06

Pays de priorité Classement fondé sur le(s) document(s) souligné(s)

EXEMPLE Nº C 9

Documents	Sujet à classer	Classement et commentaires
	selon la (les) revendication(s):	<u>Classement obligatoire</u> :
BE 758 403 DE-OS 2 051 954 FR 2 071 871 * GB 1 265 186 NL 7 015 282	1. Connecteur électrique comportant un corps tubulaire doté d'une languette qui lui est solidaire et qui est destinée à bloquer le connecteur au contact d'une pièce associée.	1. Le connecteur électrique, en tant que détail d'un dispositif de couplage par broche, lame ou alvéole, conformé en vue de retenir ensemble les parties en fonctionnement, est classé dans le groupe H 01 R 13/20.
	2. Les documents DE, FR et NL incluent un autre élément revendiqué, à savoir un dispositif de couplage en deux parties impliquant la coopération du connecteur avec la paroi conductrice d'un trou réalisé dans un panneau.	2. Le dispositif de couplage en deux parties qui consiste en un connecteur à un seul pôle assujetti à un fil ou câble et coopérant avec une pièce associée assujettie à une structure formant panneau est classé dans le groupe H 01 R 24/06.
		Le document GB est entièrement classé sur le seul groupe H01 R 13/20.
	selon la description:	<u>Classement non obligatoire</u> :
	Néant	En vertu de la note qui figure après le groupe H 01 R 24/00, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation des groupes 101:00 à 107:00 relatifs au nombre de pôles dans un dispositif de couplage

Pays de priorité Classement fondé sur le(s) document(s) souligné(s)

Documents	Sujet à classer	Classement et commentaires
		en deux pièces, dans le cas du document en question, un pôle H 01 R 101:00.
		Il n'y a pas matière suffisante dans la description du dispositif de couplage en deux parties pour justifier le classement du document GB dans le groupe H01 R 24/06.
<u>Catégorie(s)</u>		<u>Classement complet</u> :
II (a)		H 01 R 13/20, 24/06 // H 01 R 101:00 (DE, FR, NL) H 01 R 13/20 (GB)

EXEMPLE Nº E-4

<u>Document de brevet DE – A – 3,422,181</u> (Domaine de l'électricité)

Membres de la famille de brevets*:

BE - A - 899,915 CH - A - 669,842 FR - A - 2,548,349 GB - A - 2,141,365 US - A - 4,779,319

Objets techniques de l'invention

- 1. L'invention a trait à un système de transmission de signaux utilisé dans un agencement sur les machines-outils servant à mesurer et porte essentiellement sur deux objets techniques, à savoir :
- a) un appareil servant à inspecter les pièces dans un système de machine-outil (première revendication), et
- b) en tant que partie essentielle de cet appareil, un système de transmission de signaux permettant de commander l'alimentation en énergie électrique, de sorte que celle-ci est libérée uniquement lorsqu'elle est nécessaire pour l'inspection (partie caractéristique de la première revendication et de toutes les revendications dépendantes).

Autres objets techniques divulgués

2. La description divulgue l'utilisation d'une sonde munie d'un contact électrique afin de fermer ou d'ouvrir le circuit électrique de son système de transmission de signaux électriques pour localiser les surfaces sur les pièces.

^{*} Les familles de brevets peuvent comprendre des documents à différents niveaux de publication, dont le contenu peut varier, ce qui peut avoir une incidence sur leur classement par rapport au classement convenu pour le document sélectionné.

Attribution de symboles de classement au document de brevet

- 3. Les recommandations suivantes doivent être appliquées du classement du document :
- a) l'objet technique visé à l'alinéa 1.a) ci-dessus est classé dans l'endroit axé sur l'application B 23 Q 17/00, qui a trait aux "agencements sur les machines-outils pour indiquer ou mesurer". L'objet n'est pas classé dans le sous-groupe 17/20 ou 17/22, parce que les caractéristiques et la position de la pièce ne sont pas essentielles pour l'utilisation de l'invention.
- b) L'objet technique visé à l'alinéa 1.b) ci-dessus est classé dans l'endroit axé sur la fonction G 08 C 23/00, qui couvre les "systèmes de transmission de signaux non électriques". Le classement dans cet endroit est nécessaire parce que le système de transmission divulgué peut être utilisé pour d'autres applications.
- c) L'utilisation de moyens électriques pour mesurer des surfaces est classée dans le groupe G 01 B 7/00. Comme les moyens optiques intéressés, c'est-à-dire le système de transmission de signaux optiques, n'ont aucune incidence directe sur la mesure, le groupe G 01 B 11/00 est inadéquat.

Classement du document de brevet

4. Le document doit être classé comme suit :

B 23 Q 17/00, G 08 C 23/00 // G 01 B 7/00.

[L'annexe G suit]